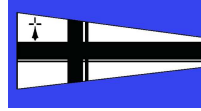




www.ffvoile.org



Partenaire officiel



CLUB NAUTIQUE HOEDICAIS

'Partons, la mer est belle'

*Commission Centrale d'Arbitrage*

# 16<sup>ème</sup> COURSE DES ILES

## COURSE EN SOLITAIRE

### AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : **COURSE DES ILES**

Dates complètes : **du Dimanche 30 Mai au Vendredi 4 Juin 2010.**

Lieu : **Noirmoutier - Yeu - Belle Ile - Ile aux Moines.**

Autorité Organisatrice : **CLUB NAUTIQUE HOEDICAIS**

#### **1 REGLES**

1.1 La régata sera régie par :

- les  *règles* telles que définies dans  *Les Règles de Course à la Voile* ,
- les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).

1.2 Les navires doivent être homologués et équipés pour une navigation à plus de six milles d'un abri.

1.3 Le règlement de publicité de la Fédération Française de Voile s'applique (adresse du document sur le site internet de la FFVoile :

[http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond\\_doc/CCA/reglement\\_publicite\\_ffv.pdf](http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond_doc/CCA/reglement_publicite_ffv.pdf))

#### **2 PUBLICITE**

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

#### **3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de groupe HN 7 à 28 inclus, classes C,D,E, et R3,R4 des tables FFVoile Handicap National H 108 et H109 .

Les bateaux jaugés sous système Osiris (avec Equivalence ORC/ HN France), ne sont pas admis. Deux ou trois flottes seront créées en fonction du nombre et des dimensions des bateaux inscrits

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à l'adresse indiquée en fin de document au plus tard le 01 Mai 2010.

3.3 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription définitive, au plus tard le 30 Mai 2010 :

- les licences FFVoile valides 2010 portant le cachet médical .
- l'autorisation de port de publicité
- la Carte d'Identité Handicap National valide 2010.

3.4 Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

#### **4 DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants :

**Montant total : 310 €**

- Réservation du numéro de cagnard par envoi d'un chèque de 60 € en remplissant et retournant le bulletin d'inscription ci-dessous.
  - Versement du solde de l'inscription, soit 250 € par chèque pour le 01 Mai 2010.
- \* *Les frais de dîners de départ de d'arrivée sont inclus dans les droits d'inscription.*  
 \* *En cas de désistement, les droits versés restent acquis au club organisateur.*

## **5 PROGRAMME**

### **5.1 Confirmation d'inscription :**

Port de l'Herbaudière.  
 Samedi 29 Mai 2010 de 14 h à 19 h.  
 Dimanche 30 Mai de 8 h à 12 h

### **5.2 Jauge et contrôle :**

Port de l'Herbaudière.  
 Samedi 29 Mai 2010 de 14 h à 19 h.  
 Dimanche 30 Mai de 8 h à 12 h

### **5.3 Jours de course :**

- 5.4** Dimanche 30 Mai 2009. 15 heures. Une course côtière.  
**5.5** Lundi 31 Mai. 9 heures L'Herbaudière – Ile d'Yeu.  
**5.6** Mardi 1 Juin. 15 heures Grande Course Yeu – Belle Ile. Arrivée Mercredi 2 Juin.  
**5.7** Jeudi 3 Juin. 9 heures. Tour de Belle Ile.  
**5.8** Vendredi 4. 9 heures. Belle Ile - L'île aux Moines.

**5.9** L'heure prévue du signal d'avertissement de la première course est : 15h le Dimanche 30 Mai.

## **6 INSTRUCTIONS DE COURSE**

### **6.1 Prescription FFVoile :**

*Pour les compétitions locales, départementales et régionales, l'affichage du texte général des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25, à condition qu'une annexe propre aux particularités de l'épreuve et du plan d'eau soit remise à chaque concurrent.*

**6.2** Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

## **7 PARCOURS**

Les parcours seront remis aux concurrents à la confirmation d'inscription.

## **8 CLASSEMENT**

**8.1** Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps avec cvl.

Le Système de Points « a minima » de l'annexe A s'appliquera.

**8.2** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2.

**8.3** (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de 2.

## **9 PRIX**

Des prix seront distribués comme suit : Un cadeau et une coupe a chaque vainqueur de série.

## **10 DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## **11 ASSURANCE**

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile .

## **12 FRAIS DE PORT**

Les bateaux ne versent pas de droit de séjour dans les ports visités, du samedi 7 au Samedi 13 juin. Les titulaires de Passeport Morbihan, ou de places dans les ports visités doivent le signaler à la chaîne d'inscription.

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**COURSE DES ILES 2010**

A photocopier et à retourner à

Jean Paul Boisson, 64 rue de Clématites – 44300 NANTES.  
Tél : 02 40 50 72 32 ou 02 40 69 22 79 - Fax : 02 51 84 34 09  
Email : [transquadra@transquadra.com](mailto:transquadra@transquadra.com)

Nom Prénom .....

Profession .....

Année de naissance .....

Adresse .....

Ville ..... CP .....

Tél : .....

Fax : .....

Email : .....

Nom du bateau ( acte de francisation ) .....

Nom pour la course .....

Type ..... Chantier .....

Long ..... Larg ..... Tirant d'eau .....

Numéro de Voile ( *obligatoire dans la GV au moins* ) .....

Groupe HN net .....  
( *Joindre Copie du certificat HN 2010 ou 2009* )

Ci joint le chèque de réservation du numéro de cagnard 60 €  
( *en cas de désistement les sommes versées restent acquises au CNH* )